

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 17/12/2018

Date de la convocation:
04/12/2018
Date d'affichage:
05/12/2018

L' an 2018 et le 17 Décembre à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, délégué(e) titulaire.

Nombres de membres:
Afférents au conseil
communautaire : 35
En exercice : 35
Votants : 29

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : WEISS Damien à M. ISEL Roger, WERNERT Stéphane à M. PFEIFFER Dominique

Excusé(s) : Mmes : DUTEY Sylvie, HASENFRATZ Rachel, MM : PETER Guillaume, SIGRIST Benoît, SUSS Charles, WEISBECKER Jean

Secrétaire de séance :
M. MULLER Jean.

Réf : 101.2018
Vote : A l'unanimité
Pour : 29
Contre : 0
Abstentions : 0
Mention exécutoire : Non

101.2018 : Budget 2018 : Décision budgétaire modificative n°4.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2017 portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 définissant l'intérêt communautaire,

Vu la délibération du conseil communautaire n°025.2018 en date du 09.04.2018 : « Budget principal et budgets annexes de l'exercice 2017 de la communauté de communes : budget principal et budgets annexes »,

Vu la délibération du conseil communautaire n°026.2018 en date du 09.04.2018 : « Approbation des comptes administratifs de l'exercice 2017 de la communauté de communes : budget principal et budgets annexes »,

Vu la délibération du conseil communautaire n°027.2018 en date du 09.04.2018 : « Affectation des résultats de l'exercice 2017 et validation des annexes au budget – tableau des contributions et subventions, tableau des écritures internes, tableau des effectifs et tableau des actions-opérations »,

Vu la délibération du conseil communautaire n°028.2018 en date du 09.04.2018 : « Impôts directs locaux : Vote des taux et coefficients »,

Vu la délibération du conseil communautaire n°029.2018 en date du 09.04.2018 : « Approbation du budget primitif 2018 de l'établissement : budget principal et budgets annexes »,

Vu la délibération du conseil communautaire n°056.2018 en date du 02.07.2018 : « Budget 2018 : Décision budgétaire modificative n°1/2018 »,

Vu la délibération du conseil communautaire n°072.2018 en date du 17.09.2018 : « Budget 2018 : Décision budgétaire modificative n°2/2018 »,

Vu la délibération du conseil communautaire n°081.2018 en date du 22.10.2018 : « Budget 2018 : Décision budgétaire modificative n°3/2018 »,

Vu les arrêtés de virements de crédits

- Budget principal n°01/2018 en date du 25.07.2018
- Budget annexe ilot urbain centre de Woerth n°01/2018 en date du 15.06.2018
- Budget annexe site économique nord de Woerth n°01/2018 en date du 15.06.2018
- Budget annexe pôle bois bâtiment innovant à Preusdorf n°01.2018 en date du 25.10.2018

Considérant la nécessité de modifier le budget pour assurer les écritures d'amortissements,

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du président M. Jean-Marie HAAS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **De modifier le budget 2018 comme suit :**

BUDGET PRINCIPAL (00401)							
Objet : Ecritures d'amortissement (écritures d'ordre).							
SECTION DE FONCTIONNEMENT (SF)							
Dépenses				Recettes			
Précisions	+-	compte	Montant	Précisions	+-	compte	Montant
Hausse crédits amortissements (DAP)	+	042/6811	14 635,61 € (soit 474 635,61 €)				
Equilibre virement à la SI	-	023	14 635,61 (soit 2 063 909,11 €)				
Total dépenses			inchangé	Total recettes			inchangé

SF			SF				
SECTION D'INVESTISSEMENT (SI)							
Dépenses				Recettes			
Précisions	+-	compte	Montant	Précisions	+-	compte	Montant
				Correction DAP	+	28051	15 135,10 € (soit 55 135,10 €)
					-	28128	76,78 € (soit 40 452 €)
					+	281318	109 738,50 € (soit 166 438,50 €)
					-	28135	-132 € (soit 87 €)
					+	28138	3 273 € (soit 114 737 €)
					-	281538	6 564,53 € (soit 3 081,02 €)
					+	281571	243,94 € (soit 9 016,94 €)
					-	28158	453,13 € (soit 14 246,87 €)
					-	28181	4 608,08 € (soit 12 291,92 €)
					-	28182	5 541 € (soit 15 159 €)
					-	28183	96 258,67 € (soit 12 907 €)
					+	28184	9,54 € (soit 1 618,54 €)
					-	28188	130,28 € (soit 28 869,72 €)
				Equilibre - virement de la SF	-	021	14 635,61 (soit 2 063 909,11 €)
Total dépenses SI			inchangé	Total recettes SI			inchangé

Envoyé en préfecture le 20/12/2018

Reçu en préfecture le 20/12/2018

Affiché le

Berser
Leyraud

ID : 067-200013050-20181217-D_CC_101_2018-DE

BUDGET ANNEXE POLE BOIS BATIMENT INNOVANT (00415)							
Objet : Ecritures d'amortissement (écritures d'ordre).							
SECTION DE FONCTIONNEMENT (SF)							
Dépenses				Recettes			
Précisions	+-	compte	Montant	Précisions	+-	compte	Montant
Amortissements	+	042/6811	34 579 € (soit 36 063 €)				
Equilibre	-	023	34 579 € (soit 105 567,13 €)				
Total dépenses			inchangé	Total recettes			inchangé

SF

SF

SECTION D'INVESTISSEMENT (SI)

Dépenses

Recettes

Précisions	+-	compte	Montant	Précisions	+-	compte	Montant
				Subvention à supprimer			
				Subvention à supprimer			
				Amortissements	+	040/28138	34 579 € (soit 36 063 €)
				Virement de la SF - équilibre	-	021	34 579 € (soit 105 567,13 €)
Total dépenses SI	inchangé			Total recettes SI	inchangé		

Envoyé en préfecture le 20/12/2018

Reçu en préfecture le 20/12/2018

Affiché le

ID : 067-200013050-20181217-D_CC_101_2018-DE

Berger Levrault

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le 
ID : 067-200013050-20181217-D_CC_101_2018-DE

- D'autoriser le président à procéder à toutes les démarches découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 18/12/2018

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE HAGUENAU -
WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :
21/12/2018